



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

Assemblée Générale Extraordinaire

PV du 24 juin 2022 - Eschau

Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président **Denis OEHLER** ouvre la séance en donnant l'objet de cette Assemblée Générale Extraordinaire, sur **l'autorisation de scinder la gestion du Basket Center et de créer une société par action simplifiée** par le Comité Départemental du Bas-Rhin de Basket-ball.

Il remercie l'ensemble des personnalités présentes et les présidents de clubs présents ou représentés.

Validation du quorum par la Commission de vérification des pouvoirs

Après avoir rappelé les dispositions statutaires, **Eric KOBLER**, Président de la Commission de Vérification des Pouvoirs, a pu **déclarer valables les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire** du 24 juin 2022 au vu des chiffres ci-dessous :

- Les membres représentent : 14.175 voix
- Avec une présence de : 12.666 voix
- Le quorum exigible : 9.450 voix étant atteint

les conditions requises sont réunies pour délibérer.

Autorisation de scinder la gestion du Basket Center

Le vote porte sur **l'autorisation de scinder la gestion du Basket Center et de créer une société par action simplifiée (SAS)**, nouvelle étape dans le développement et la pérennisation du Basket Center.

Résolution

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juillet 2021, l'autorisation d'exploitation du Basket Center et la modification des statuts du Comité Départemental du Bas-Rhin de Basket-ball ont été adoptées à l'unanimité par les clubs votants.

Ce même jour se tenait l'Assemblée Générale Ordinaire au cours de laquelle les membres ont notamment approuvé à la majorité les comptes de l'association, incluant l'activité lucrative du Basket Center, ainsi que le budget prévisionnel 2021/22 du Comité et du Basket Center.

Néanmoins, les membres de l'AG avaient manifesté le souhait de scinder à court terme les deux activités en deux structures juridiques distinctes, au même titre que les instances fédérales qui n'ont pas accepté l'évolution de l'objet social du Comité.

Après différents échanges, il a été décidé de constituer une société dont la forme devrait être une société par action simplifiée (SAS) afin de scinder la gestion de cette structure du Comité.

A cet effet, et conformément à l'article 10 des Statuts, le Comité Directeur - lors de sa réunion du 11 mai 2022 - propose à l'Assemblée Générale, d'une part, de revenir sur sa décision du 3 juillet 2021 d'exploiter directement le Basket Center et, en conséquence, de ne pas modifier l'objet statutaire du Comité en ce sens et, d'autre part, comme le stipule l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2021-2022 la constitution d'une société par le Comité.



L'autorisation est **adoptée à l'unanimité** par les clubs votants.

Clôture de l'Assemblée par le Président

Le Président remercie les clubs pour leur confiance et clôture la séance.

Le Secrétaire Général,
Eric KOBLER



Le Président,
Denis OEHLER

